

Communiqué de presse à diffusion effective et intégrale

Paris, le 23 juillet 2025

Résultats de la Compagnie de Financement Foncier au 1^{er} semestre 2025

Le 23 juillet 2025, le conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier s'est réuni, sous la présidence d'Éric FILLIAT, pour arrêter les comptes semestriels 2025.

I. ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Dans un contexte de marché toujours incertain, la Compagnie de Financement Foncier a enregistré de bonnes performances au 1^{er} semestre 2025 grâce à la sécurité de son modèle, à la confiance de ses investisseurs et à l'intérêt renouvelé des établissements du Groupe BPCE pour son offre de refinancement compétitif.

▪ **Émissions d'obligations garanties**

Au cours du 1^{er} semestre 2025, la Compagnie de Financement Foncier a émis 2,8 Md€ d'obligations garanties dont 2,5 Md€ sous format public *euro benchmark*.

- En février, la Compagnie de Financement Foncier a réalisé une première émission « double tranche » de 1,25 Md€. Les tranches de 750 M€ et 500 M€ ont été émises sur des maturités respectives de 5 et 10 ans. Le fort taux de souscription ainsi que l'allocation diversifiée par zone géographique et type d'investisseurs confirment le succès de cette opération.
- En mai, la Compagnie de Financement Foncier a procédé à une seconde émission « double tranche » de 1,25 Md€, les deux tranches de 500 M€ et 750 M€ affichant des maturités respectives de 4 et 9 ans. La demande totale très excédentaire a atteint 4,1 Md€.

La Compagnie de Financement Foncier a par ailleurs poursuivi sa diversification en devises en émettant deux tranches en devise CHF, équivalent à 106,5 M€ chacune, sur des maturités de 5 et 9 ans.

La Compagnie de Financement Foncier a également répondu aux besoins spécifiques des investisseurs via des placements privés, un élément clé de sa stratégie d'émission démontrant sa capacité à offrir des solutions sur mesure.

▪ **Refinancement de créances du Groupe BPCE**

Au 1^{er} semestre 2025, dans un contexte de forte concurrence sur le marché des collectivités locales, la Compagnie de Financement Foncier a refinancé un montant total de 400 M€ de créances pour les établissements du Groupe BPCE. L'essentiel de l'activité a porté sur des opérations primaires de refinancement remportées par les établissements du Groupe BPCE.

II. COMPTE DE RÉSULTAT DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

<i>En millions d'eurosⁱ</i>	1^{er} semestre 2025	1^{er} semestre 2024
Marge nette d'intérêt	60	75
Commissions nettes	4	4
Autres charges d'exploitation bancaire (nettes)	-1	-1
Produit net bancaire	63	78
Frais généraux	-29	-27
Résultat brut d'exploitation	34	51
Coût du risque	-1	1
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1	0
Résultat avant impôt	34	52
Impôt sur les bénéfices	-12	-13
Résultat net	22	39

Le produit net bancaire s'élève à 63 M€, en retrait de 15 M€ par rapport au 1^{er} semestre 2024.

Les frais généraux, à 29 M€, restent maîtrisés et tiennent compte de la facturation des prestations réalisées par le Crédit Foncier ainsi que des charges d'honoraires et de sous-traitance qui restent contenus.

Le résultat brut d'exploitation atteint 34 M€.

Le coût du risque est en dotation nette de 1 M€ sous l'effet d'un risque individuel en dotation nette de 0,5 M€.

La charge d'impôt globale s'élève à 12 M€, impactée par la surtaxe d'impôt sur les sociétés résultant de la loi de finances 2025.

Le résultat net s'établit à 22 M€ au 30 juin 2025 contre 39 M€ au 30 juin 2024.

III. INFORMATIONS BILANCIELLES

Le total du bilan de la Compagnie de Financement Foncier s'élève à 59,1 Md€ au 30 juin 2025 contre 61,0 Md€ au 31 décembre 2024.

Les actifs refinancés par la Compagnie de Financement Foncier pour les établissements du Groupe au 1^{er} semestre 2025 relèvent majoritairement du secteur public, augmentant légèrement leur proportion au bilan de la Compagnie de Financement Foncier.

Au 30 juin 2025, l'encours d'obligations foncières s'élève à 51,7 Md€, dettes rattachées incluses, en légère augmentation par rapport au 31 décembre 2024 (51,5 Md€).

IV. INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Bien qu'exemptée d'exigences réglementaires en ce qui concerne les ratios de solvabilité, la Compagnie de Financement Foncier calcule, à ses bornes et à titre indicatif, un ratio *Common Equity Tier One (CET 1)*. Au 30 juin 2025, ce dernier demeure bien au-delà des seuils prévus par le règlement 575/2013 (CRR).

Conformément à la législation applicable aux sociétés de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier maintient un ratio de couverture de ses passifs privilégiés supérieur à 105 %.

Annexes

Sauf mention contraire, les données financières du présent communiqué de presse sont à ce jour estimées et issues des états financiers de la Compagnie de Financement Foncier. Ces derniers comprennent les comptes individuels et les notes explicatives liées, établis conformément au référentiel comptable français et aux normes du Groupe BPCE applicables.

En date de publication du présent communiqué, les procédures d'audit menées par les Commissaires aux comptes sur les états financiers semestriels sont en cours.

La Compagnie de Financement Foncier est un établissement de crédit, agréé en qualité d'établissement de crédit spécialisé et de société de crédit foncier, affiliée à BPCE et filiale à 100 % du Crédit Foncier et du Groupe BPCE.

L'information réglementée est disponible sur le site internet <https://foncier.fr/> dans la rubrique « Communication financière/Informations réglementées ».

Contact : Relations Investisseurs

Email : ir@foncier.fr
Tél. : +33 (0) 1 58 73 55 10

ⁱ Les arrondis de certains montants indiqués en millions d'euros dans ce communiqué peuvent conduire à des différences avec les montants en euros.